

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/08

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
18 février 2025 le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 février 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Christelle LEBAS
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

CB **Secrétaire de séance :**
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Objet : Le projet collectif santé des centres sociaux de l'Arrageois 2024

Monsieur le Maire expose :

La santé est une préoccupation majeure des centres sociaux en général. Les 7 centres sociaux de la région d'Arras déploient depuis des années un projet bien-être à destination des habitants sur un enjeu d'importance dans la région au regard des données reprises par l'agence régionale de santé. Jusque 2014, les centres sociaux de l'Arrageois travaillaient cette thématique et d'autres de manière isolée.

Depuis 2015, les administrateurs.trices des centres sociaux ont décidé d'accélérer cette démarche et soutiennent l'idée que les centres sociaux feront plus et mieux ensemble en gardant toutefois une approche locale dans la proximité. Les termes de cette coopération ont été définis dans une charte ratifiée par l'ensemble des conseils d'administration.

La santé est ainsi apparue évidente notamment par la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), véritable levier favorisant les coopérations entre les acteurs.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250304-20240308-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

L'objectif est d'apporter de la cohérence sur les actions de santé menées et d'organiser et planifier des actions et des événements avec plus d'efficacité ensemble.

Dans le cadre de ce projet de coopération, il est apparu essentiel de nommer un porteur administratif unique, la ville de Beaurains, qui reçoit chaque année la subvention de la partie collective du projet.

Ainsi, cette convention d'engagement permet de formaliser ce portage administratif et les conditions de reversement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé.

La répartition financière pour 2024 est organisée en 1 versement. Ce versement concernera 100% de la subvention.

Répartition financière des 100% à percevoir par centre :

Beaurains	7 783.29
Achicourt	2 204.29
ST Nicolas	2 204.29
Arras Sud	2 204.29
Arras Ouest	2 204.29
Arras NEC	2 204.29
Croisilles	2 204.29
	19 809

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Percevoir la subvention de l'Agence Régionale de Santé au terme de la convention d'engagement signée entre la commune et la ville de Beaurains, ville porteuse.
- Signer les conventions d'engagement à venir entre l'ARS et la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 4 mars 2025
Le Maire,
Alain CAYET.



Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250304-20240308-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025